

**COMMUNE
DE
GOURIN**

2023/29/03/10

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 MARS 2023**

Date de convocation :
21/03/2023

Convocation affichée le :
21/03/2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procuration (s) : 4
Votants : 27

Reçu en Préfecture de
VANNES le 13.04.2023
Certifié exécutoire le 13.04.23
Publié ou notifié le
A GOURIN, le 13.04.2023
Le Maire,
Hervé LE FLOC'H

L'an deux mille vingt-trois à vingt heures trente minutes, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présents : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, GOUJARD Laurine (arrivée à 21h13), LE GRAND Hicham, LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, TROALEN Anne, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu formant la majorité des membres en exercice.

Absents : PERON Alan, BOUËDEC Jean-Michel, PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc.

Procuration(s) : PERON Alan à BOURLÈS Christophe, BOUËDEC Jean-Michel à PERON Matthieu, PICARDA Styren à TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc à ULLIAC Morgane

Au moyen d'un vote à main levée, par 21 voix « Pour » et 6 voix « Contre », Christophe BOURLÈS a été élu secrétaire de séance.

10 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET D'ESPACES DU COLLEGE DE CHATEAUBRIAND DE GOURIN AU BENEFICE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DU PAYS DU ROI MORVAN – PERIODE ANNEE SCOLAIRE 2022/2023 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2023

Monsieur le Maire sollicite du conseil municipal l'autorisation de signer avec le collège François René de Chateaubriand, le Département du Morbihan et l'école de musique du Pays du Roi Morvan une convention relative à l'utilisation des locaux scolaires (salles de musique et de cours du 2^{ème} étage du bâtiment de l'administration, ainsi que les tables, chaises et autres meubles équipant les salles).

Cette convention est conclue pour l'année scolaire 2022-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Affiché le

ID : 056-215600669-20230329-DELI2023_290310-DE

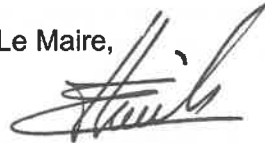
Le Conseil Municipal,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à signer la convention de mise à disposition de locaux et d'espaces du collège de Chateaubriand de Gourin au bénéfice de l'école de musique du Pays du Roi Morvan.

Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 29 mars 2023

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H.



Le secrétaire de séance,



Christophe BOURLÈS.

